

Quelle gestion pour les sapinières ?

Les sapinières du Pays d'Arlanc sont une ressource de bois importante utilisable par les scieries locales. La gestion qu'appliquent les propriétaires dans leurs bois conditionne la production et la qualité des arbres. Pour mieux connaître la gestion forestière appropriée aux sapins, les propriétaires forestiers du Pays d'Arlanc sont venus échanger leurs

idées vendredi 12 septembre dans le bois de la Taillade à Chaumont-le-Bourg.

Au cours de cette réunion, l'animatrice du plan de massif (PDM) du pays d'Arlanc, Floriane Jean, et le technicien de secteur du centre régional de la propriété forestière (CRPF), Philippe Couvin, ont attiré l'attention des propriétaires sur les ques-

tions qu'il faut se poser avant tout choix de gestion (coupe d'amélioration ou coupe rase) : « Le sapin est-il adapté à mon terrain ? Les arbres ont-ils une bonne vigueur et une qualité me satisfaisant ? Sont-ils très vieux ? ».

La profondeur du sol, l'altitude et l'exposition de la parcelle sont les premiers indices à identifier. Puis les autres critères

(âge, vigueur, densité,...) mais également l'objectif que s'est fixé le propriétaire sont à prendre en compte.

Pour conclure cette réunion, il a été rappelé que l'animatrice se déplace gratuitement chez les propriétaires forestiers pour les conseiller sur la gestion de leur parcelle et sur la faisabilité technique d'une coupe d'amélioration. ■